

Chapitre 12

Espace privé ou public ? Les villes clôturées américaines

Claude Manzagol, Département de Géographie de l'Université de Montréal (Canada)

Frédéric Lasserre, Département de géographie, Université Laval (Canada)

Publié en 2002 dans

Lasserre, Frédéric et Gonon, Emmanuel. *Espaces et enjeux : méthodes d'une géopolitique critique*. Collection Chaire Raoul Dandurand/UQAM, L'Harmattan, Montréal et Paris, 465 p.

En vertu de la loi qui avait été adoptée au moment de la Grande Crise, les régions urbaines avaient été découpées en quatre zones. [...] Dans le but d'endiguer la délinquance, des cartes spéciales étaient exigées pour se déplacer d'une zone à l'autre. Quand un quartier comptait une trop forte proportion de chômeurs et d'économiquement faibles, il pouvait être déclassé sur simple décision préfectorale. [...] Ces mesures touchaient parfois un simple groupe d'immeubles qu'on cessait d'entretenir et entourait de barrières infranchissables.

Gérard Delteil
Balles de charité, 1990.

Dans le paysage urbain américain se dessine nettement, depuis les années 1980, la tendance à la multiplication des communautés fermées, quartiers qui ferment leurs rues, s'entourent de barrières et en contrôlent l'accès : les « *gated cities* » ont connu une formidable expansion au cours de ces 15 dernières années. Il y aurait aujourd'hui près de 22 000 « communautés fermées » dans lesquelles vivraient près de 10 millions d'Américains, soulignant une mutation de la perception de l'espace public urbain qui n'est plus marginale.

Ces quartiers, sous l'égide d'associations de résidents ou de propriétaires, décident de contrôler l'accès à leur espace, en clôturant leur enceinte ou en installant des barrières physiques pour restreindre la circulation. Ce qui constituait un espace public, la rue, devient privé par la volonté non d'un gouvernement élu, mais d'associations privées. Les points de contrôle peuvent aller de simples barrières électroniques à de grosses guérites à deux étages gardées en permanence. Arguant de la large volonté des contribuables qu'elles représentent, ces associations de quartiers demandent souvent à la municipalité de leur céder la gestion des services publics, ramassage des ordures, entretien, sécurité, mais aussi de conserver les impôts locaux prélevés dans leur territoire, ce qui revient à privatiser non seulement la prestation des services, mais aussi l'espace public, qui échappe ainsi à l'emprise des pouvoirs publics élus. Certains de ces quartiers engagent même des procédures pour faire sécession de leur municipalité pour se constituer en ville séparée.

Rosemont (Illinois), environ 4 000 habitants, est une de ces communautés fortifiées. La ville, créée en 1956, vit des congrès et donc des visiteurs étrangers, mais elle s'est entourée d'une clôture de fer forgé qui court sur presque toute la longueur de ses limites. Un point de contrôle (« *soft gate* ») où l'on demande aux visiteurs leur destination, permet de filtrer les mouvements; tolérant, le règlement n'interdit pas l'accès à celui qui refuse de répondre, mais ce dernier sera suivi par une patrouille. Des caméras vidéo enregistrent tous les passages. Indian Wells, près de

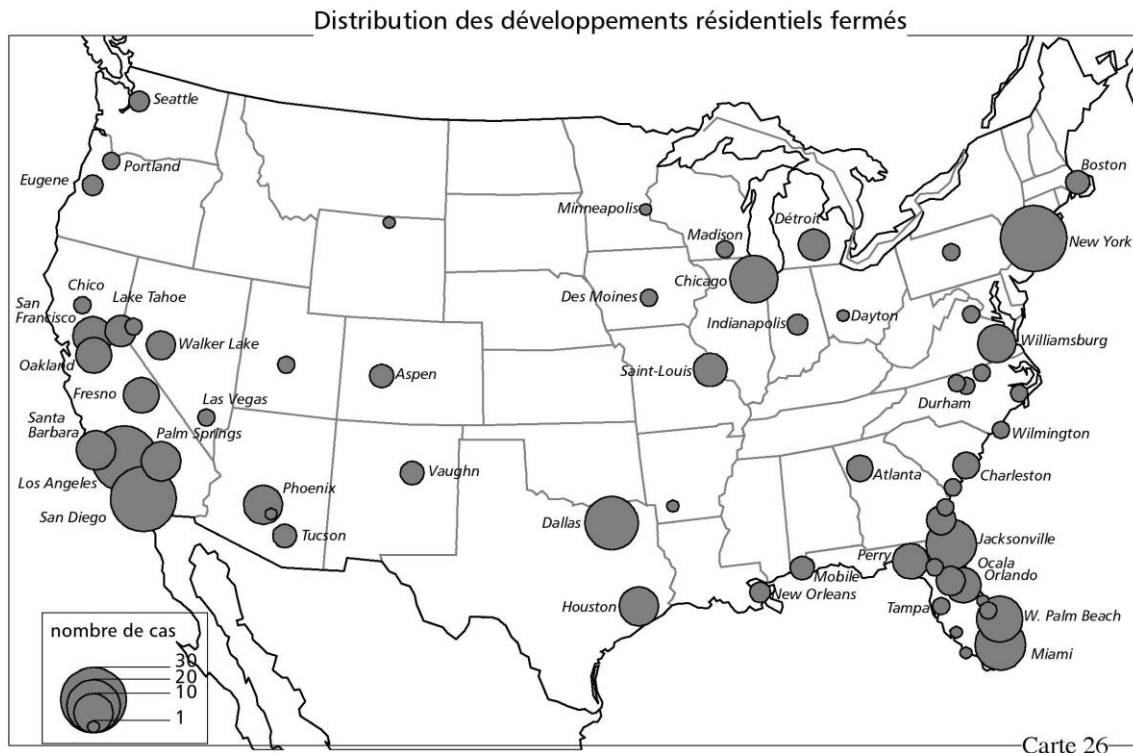
Palm Springs, en Californie, a édifié un mur le long de ses limites municipales. Canyon Lake, en banlieue de Los Angeles, est ceinte d'un mur percé de trois portes gardées seulement.¹

Les auteurs de *Fortress America*² proposent trois types de communautés fermées :

- les communautés de loisirs (« lifestyle communities »), organisées autour d'équipements de loisirs, et qui rassemblent souvent des retraités;
- les communautés de prestige, que les résidents recherchent pour le symbole de statut social qu'elles représentent. Ces deux premiers types de communautés fermées sont, le plus souvent, l'œuvre d'un promoteur;
- les zones de sécurité, qui sont, au contraire, souvent le produit de l'association de résidents d'un quartier préexistant au nouveau projet géopolitique d'espace privé.

Les communautés fermées ne sont pas (pas encore?) un phénomène généralisé : il en existe partout, mais elles se concentrent dans le sud, sur les côtes et dans les grandes villes. À titre indicatif, la carte 26 indique la répartition des communautés fermées issues d'un projet immobilier spécifique.³ Ce sont les zones de sécurité qui connaissent le développement le plus rapide. Elles ne sont pas seulement le fait de communautés riches, d'ailleurs : certains quartiers aux revenus plus faibles, adjacents à des quartiers plus pauvres, pensent se protéger de la délinquance et d'une dévaluation des valeurs immobilières en s'isolant ainsi.

Carte. 26



¹ *Los Angeles Times*, 29 janvier 1999.

² Edward J. Blakely et Mary Gail Snyder, *Fortress America, Gated Communities in the United States*, Lincoln Institute of Land Policy, Cambridge (Massachusetts), 1997.

³ Liste des développements résidentiels fermés trouvés sur internet en octobre 1999.

Le grand retour de la sphère du privé

Des tendances sociales de fond permettent d'expliquer en partie le développement rapide de cette nouvelle représentation de l'espace public. Au sein des communautés de banlieue se sont peu à peu développés l'obsession sécuritaire, le désir de contrôle des orientations politiques locales, et la valorisation du domaine privé : propriété, espace contrôlé, mais aussi gouvernement local dont on souhaite « maîtriser les programmes ». Puisque l'on paye des taxes et des impôts, on attend un juste retour des services gouvernementaux, que l'on « achète » en quelque sorte et que l'on souhaite orienter vers la satisfaction de ses besoins particuliers.

Les comtés de banlieue comptent pour plus de la moitié de l'électorat aujourd'hui : on ne s'étonnera donc pas que le Parti démocrate, sous l'impulsion du président Clinton, ait choisi de recentrer son image en développant son discours sur la réduction des dépenses et sur la « responsabilité personnelle », soit la diminution du rôle du gouvernement. Cette évolution de la position des démocrates entérine, dans les représentations socio-politiques des Américains, les idées de la Proposition 13 de 1978 du gouvernement californien – ne payer que pour les services reçus, et non pour redistribuer la richesse – et la « révolte fiscale » qui y était associée.

Cette convergence, pour des motifs électoraux, des projets gouvernementaux et des représentations des banlieusards, légitimise les demandes d'associations qui refusent les impôts locaux en constante augmentation suite au désengagement fiscal des États. Elle aboutit au succès des « master-planned communities » où s'impose le souci de ne faire payer que pour les services locaux qui sont requis par les contribuables.⁴ L'accent est mis sur des services jugés essentiels par ces contribuables, comme la sécurité assurée par des polices privées. De même, toujours dans cette optique du cadre communautaire au service des intérêts particuliers, se manifeste le souci de protéger les valeurs immobilières des propriétés, voire de les faire fructifier en réduisant le taux de taxation et en filtrant les nouveaux voisins.

Des communautés barricadées

Les habitants de ces quartiers sont souvent motivés par la peur de la criminalité, sans pour autant d'ailleurs que celle-ci constitue un réel problème : c'est la question de la représentation qui joue ici comme ressort de la volonté d'isolement. En revanche, l'image de l'édification de ces barricades, de ces points de contrôle sur les quartiers environnants est négatif, puisqu'il laisse supposer que chez ceux-ci se concentre la criminalité que le quartier fermé a cherché à bouter hors de ses limites.

Il n'y a pas, cependant, de preuve que la réclusion d'un quartier réduise la criminalité qui pouvait y sévir. Dans certains cas, on enregistre une diminution notable; parfois celle-ci n'est que temporaire, et parfois encore le crime ne décroît-il pas du tout. Sepulvera, en Californie, a dû retirer les chicanes installées pour restreindre le trafic, car les bandes criminelles locales les mettaient à profit pour mieux contrôler leurs activités et semer les patrouilles de police.⁵ De plus, les barrières ne protègent pas contre la criminalité endogène au quartier : les barricades reposent également sur l'idée que la délinquance vient nécessairement de *l'extérieur* de l'espace isolé.

⁴ *The Economist*, 25 juin 1992.

⁵ Edward J. Blakely et Mary Gail Snyder, *Putting Up the Gates*, National Housing Institute, mai 1997.

La sécession civile

Le développement des zones de sécurité et des sécessions de quartier pose la question de la nature de l'espace public. La rue et les espaces publics permettaient à chacun de se rendre en tous points du territoire. Ils jouaient un rôle particulier dans la construction du tissu urbain, en constituant les lieux de rencontre et de construction sociale. De plus en plus, ce rôle est dévolu aux centres commerciaux et à l'*indoor public space* (espace public intérieur), dont par exemple l'immense atrium haut de 37 étages du Regency Hyatt à Atlanta, mais aussi le Renaissance à Détroit et un nombre croissant de développements résidentiels dotés d'immenses halls d'entrée.⁶ Corollaire de ce déplacement de l'espace public : la rue, satisfaisant en cela la pression de cet autre symbole de la vie des banlieues qu'est l'automobile, devient un espace réservé, un drain pour la circulation routière.

De façon plus directe, c'est l'émergence du modèle de communautés fortifiées et séparées qui pose la question de l'espace public et de sa gouvernance. Les associations de propriétaires proposent, en effet, de se substituer à la gouvernance urbaine tout en faisant obstacle à l'accès public tant à leur territoire qu'à leurs ressources fiscales. Renforcent-elles pour autant le sentiment communautaire ? Rien n'est moins sûr. Tout d'abord, ces associations ont souvent un fonctionnement qui n'a souvent rien de démocratique : le conseil est élu selon le principe « une propriété, un vote », voire selon un système de pondération des voix en fonction de la valeur des propriétés. Elles interviennent, paradoxalement, dans les sphères du privé qui sont justement ce qu'elles souhaitent défendre, en imposant des règlements sur la couleur des maisons, la hauteur des haies, par exemple. Enfin, la responsabilité communautaire de ces associations est très matérialiste : outre qu'elles se désengagent totalement des enjeux sociaux au-delà de la frontière en refusant de contribuer financièrement au budget global de la ville, elles se limitent à la gestion rentable des impôts locaux et à la fourniture des services demandés. On parle ainsi de communautés mercantilisées (« *commodified communities* »).

Afin de se soustraire aux contraintes des juridictions municipales, ces associations, surtout dans les États où la législation est très souple en matière de constitution de gouvernements locaux, comme la Californie, le Texas, le Nevada, la Floride (et où, simple coïncidence ?, se concentrent l'essentiel des *gated communities*), optent pour la sécession de leur municipalité et se constituent en gouvernement local autonome, comme Rolling Hills et Hidden Hills, en banlieue de Los Angeles, dont le premier geste a été de poser des barrières aux points d'entrée. Le Gouverneur de la Californie, Pete Wilson, a signé en 1997 une nouvelle loi destinée à faciliter la sécession des communautés de la vallée de San Fernando hors de la municipalité de Los Angeles.⁷

La nouvelle municipalité passe souvent contrat avec ses voisines ou avec des sociétés privées pour assurer les services municipaux, écoles, service d'incendies, d'aqueducs et d'égouts, gestion des déchets, mais aussi police. Elle doit veiller à ce qu'ils soient rendus, mais n'est pas tenue de les fournir elle-même : elle peut donc les acheter sur le marché.

Dans des régions urbaines où se multiplient ces communautés séparées qui, souvent, contribuaient pour une large part au budget de grandes villes comme Los Angeles ou San Diego, les difficultés liées au déclin économique du centre-ville, et donc aux contraintes budgétaires croissantes, vont se multiplier. La justification de ce repli sur soi, voire de ces sécessions est la peur de l'autre, le désir de contrôler les entrées sur le territoire du quartier, désormais perçu comme privé, et le refus de contribuer au partage des ressources fiscales. Il s'agit donc d'une remise en cause radicale, non seulement de la nature publique du territoire, mais aussi de la

⁶ Cynthia Ghorra-Gobin, *Los Angeles, le mythe américain inachevé*, Éditions du CNRS, Paris, 1997, p.187.

⁷ *The Nation*, 8 décembre 1997.

notion de contrat social, qui impliquait une représentation globale de la société et de son fonctionnement. Seuls importent maintenant les relations légales, souvent marchandes, que chaque petite cellule décide de passer avec les contractants de son choix. Les communautés fortifiées sont-elles les prémisses d'une remise en cause de la société civile ?

Références

Blondin, Pierre, in Maurice Chalom et John Kousik (dir.), *Violence et Déviance à Montréal*, Liber, 1993 .

Cellule du Crime Organisé, *Rapport de situation Gangs de rue*, Police de la Communauté Urbaine de Montréal, novembre 1994.

Douyon, Emerson, *Les Jeunes Haïtiens et les Gangs de rue*, Rapport au Solliciteur Général du Canada, 1996 .

Spergel, Irving, *Youth Gangs : Continuity and Change*, University of Chicago, 1990.